

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

Aux contribuables de la susdite municipalité


AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,
directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité QUE:**

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie tenue le 19 février 2025, a été adopté le règlement 254-2025 « abrogeant et remplaçant les règlements 177-2016 et 177-2016-1 relatif à la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence ».

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON CE 25^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ.



Édith Gravel
Directrice générale et greffière-trésorière